



Vous avez des questions

Contactez-nous

OU

Consultez votre notaire



05 59 06 15 32



fdamistat@ogfa.net



www.lesfoyersamitie.com



Fonds de Dotation  
AMISTAT  
34 avenue Henri IV  
64110 Jurançon



@lesfoyersamitie



Les Foyers Amitié

NE PAS JETER  
SUR LA VOIE PUBLIQUE

### BULLETIN DE PARTICIPATION ✂

A retourner avec un chèque à l'ordre du :  
**Fonds de Dotation Amistat**  
**Villa Castilla, 34 avenue Henri IV, 64110 Jurançon**

Coordonnées :  Mme  M.

NOM.....

PRENOM.....

ou

SOCIETE.....

Ma société souhaite voir figurer son logo dans la liste des entreprises mécènes.

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....

TELEPHONE.....

MAIL.....

MONTANT DU DON.....€

✂ Un reçu vous sera remis afin que vous puissiez bénéficier  
des déductions fiscales attachées à ces libéralités.

Brochure Legs & donations

FONDS DE DOTATION AMISTAT

Faire œuvre localement d'humanité



# COMMENT SOUTENIR LES FOYERS AMITIÉ ?

# JE FAIS UN DON



Les **Foyers Amitié** ont été créés à l'initiative de l'Abbé HOURCQ, alors aumônier diocésain d'actions sociales de Pau, au début des années 50. Depuis **65 ans**, les Foyers Amitié aident et soutiennent les personnes en difficultés sur Pau et son agglomération. Les Foyers Amitié sont composés de l'Association Foyer Amitié (AFA), structure de gestion immobilière, de l'Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA), structure gérant les activités socio-éducatives pour toutes les personnes en situation de vulnérabilité et du Fonds de Dotation AMISTAT, structure juridique dont la vocation est de participer au financement des projets de l'OGFA et en particulier du programme d'Habitat Adapté.

L'OGFA est constituée aujourd'hui de **4 pôles** :



**Pôle Enfance | Famille**



**Pôle Personnes Isolées**



**Pôle Migrants**



**Pôle Handicap Psychique**

*« Au début, il s'agissait d'offrir un toit »*

## FAIRE UN DON FINANCIER

La générosité des donateurs est indispensable pour le bon fonctionnement des Foyers Amitié. Avec les dons financiers, nous pouvons assurer nos diverses missions sociales. Si vous faites un don, vous recevrez alors une attestation de déduction fiscale égale à 75 % de votre don à valoir sur votre déclaration de revenus.

Vous pouvez remettre par **courrier** au **34 avenue Henri IV 64110 Jurançon** votre bulletin de participation accompagné d'un chèque du montant de votre choix

ou vous pouvez également faire votre don en ligne en visitant notre page **HelloAsso** [www.helloasso.com/associations/amistat](http://www.helloasso.com/associations/amistat)

**Faire un don aux Foyers Amitié, c'est soutenir une cause sociale locale, soutenir une cause qui vous touche, manifester votre reconnaissance.**



Un don manuel (sans acte notarié) peut-être réalisé quand il porte sur une somme d'argent inférieure ou égale à 15 000 €. Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt à hauteur de 75 % des sommes versées jusqu'à 531 € et à hauteur de 66 % de la partie des dons supérieurs à 531 € dans la limite de 20 % du revenu imposable.

**Exemple** : un don de 200 € donne droit à 150 € de réduction d'impôt.

COMMENT  
SOUTENIR  
LES FOYERS  
AMITIÉ ?

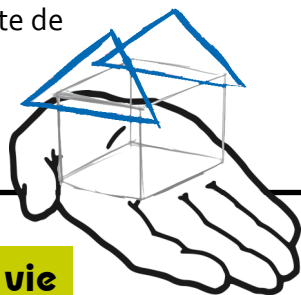
# JE FAIS UNE DONATION

## FAIRE UNE DONATION IMMOBILIÈRE

Patrimoine donné au Fonds de Dotation AMISTAT. Elle se fait du vivant du donateur et de manière irrévocable. Elle ne peut pas porter atteinte aux droits des héritiers légaux.

## FAIRE UNE DONATION FINANCIÈRE

Le montant de votre donation ne doit pas entamer la part de vos héritiers réservataires. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, renoncer à l'avance à la part qui leur revient légalement. L'acte de donation est rédigé par un notaire.



## Pensez à l'assurance vie

Le capital, selon la volonté du donateur, sera affecté à AMISTAT, par des versements échelonnés après le décès de ce dernier.

Le Fonds de Dotation AMISTAT est habilité à recevoir des legs, des donations et des assurances vie sans avoir de droit à verser à l'état. Les biens ainsi transmis sont donc intégralement utilisés pour la mise en œuvre de leurs missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité.

Faire une  
donation aux  
Foyers Amitié,  
c'est apporter  
une solution  
d'hébergement  
adapté aux  
usagers de  
l'association.



+ de 65 ans  
d'existence

650  
places

En chiffres  
135 salariés

4 pôles  
de compétences

70  
bénévoles

18  
services

## Une ligne conductrice permanente

L'ACCUEIL, L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT  
DES PERSONNES EN SITUATION DE DIFFICULTÉ

### [ ASSURER ]

Sans condition  
un hébergement et un  
logement pour toute  
personne dans le besoin

### [ FAVORISER ]

L'autonomie des personnes  
fragilisées en les accompa-  
gnant dans leur démarche de  
réinsertion sociale

En tenant compte  
de l'évolution des  
approches sociales

accompagnement  
et non plus un assistanat  
approche individualisée  
et non plus collective

Par la mise en  
place d'une ap-  
proche globale

« médico-socio-  
éducative »

Et une profession-  
nalisation

des services et  
des prestations

# LES QUATRE PÔLES DES FOYERS AMITIÉ



## PÔLE ENFANCE / FAMILLE

### LE SITE CASTILLA

34 Avenue Henri IV - 64110 Jurançon - Tél : 05 59 06 15 32

#### Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Castilla (CHRS)

Depuis 1951, les familles peuvent trouver à la Villa Castilla, sur place ou dans l'agglomération Paloise, des logements individuels, du studio au F4, et un accompagnement professionnel personnalisé. **70 places** sont proposées. Le personnel est présent 24h / 24. Si besoin, le résident peut disposer d'une restauration « à la demande ».

#### Centre d'Hébergement d'Urgence « Castilla » (CHU)

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2013, le CHU « Castilla » propose 9 places d'hébergement, en logement individuel équipé, pour répondre aux besoins de mise à l'abri immédiat de familles (femmes, femmes avec enfants, hommes avec enfants, couples avec enfants), et les accompagner dans leur accès à l'hébergement d'insertion ou au logement. Le CHU « Castilla » assure l'écoute, l'information, le conseil, l'orientation, le soutien, selon les besoins de chaque situation. Des repas peuvent être fournis, en fonction des besoins de chaque situation.

**Une structure multi-accueil, la Crèche « 1, 2, 3, Soleil »,** complète le dispositif depuis 1994. La crèche offre une capacité d'accueil de 28 places dont 8 places pour le CHRS, 10 places réservées aux enfants de Gelos, 8 de Jurançon et 2 places pour les communes voisines (hors Gelos et Jurançon).

**Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE)** a été créé en 1995. Les parents viennent y rencontrer leur enfant et exercer leur rôle parental, selon un dispositif mis en place avec les partenaires sociaux et judiciaires. Un accueil en appartement meublé, un accompagnement par des professionnels, des repas et des jeux pour les enfants sont proposés.

# JE FAIS UN LEGS

COMMENT SOUTENIR LES FOYERS AMITIÉ ?

## FAIRE UN LEGS IMMOBILIER

Patrimoine donné au Fonds de Dotation AMISTAT sans déposséder la personne donatrice de ses biens jusqu'à son décès. Désigné dans un testament sous réserve que ce legs ne porte pas atteinte aux droits des héritiers légaux.

### EXEMPLE N°1

Madame Hourte est sans succession, elle souhaite donc que son nom soit attaché à une cause. Elle fait alors un legs pour une cause humanitaire et ainsi aider à loger les personnes en difficulté sur Pau et ses environs.

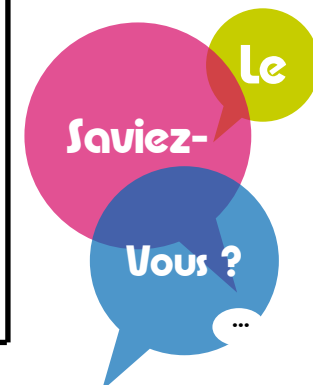
### EXEMPLE N°2

Madame Yolande, veuve sans héritiers réservataires, souhaite léguer à son neveu Thibault, la totalité de ses biens, estimés à 100 000 €. Deux possibilités s'offrent à elle :

1) Mme Yolande désigne comme légataire universel Thibault qui recevra 40 000 € et l'Etat 60 000 € de droits de succession.

2) Mme Yolande désigne AMISTAT comme légataire universel avec pour charge de délivrer à Thibault 40 000 € nets de frais et droits. L'état percevra alors 24 000 € et AMISTAT 36 000 €.

**Faire un legs aux Foyers Amitié, c'est leur donner les moyens de poursuivre leurs missions au profit des personnes dans le besoin.**

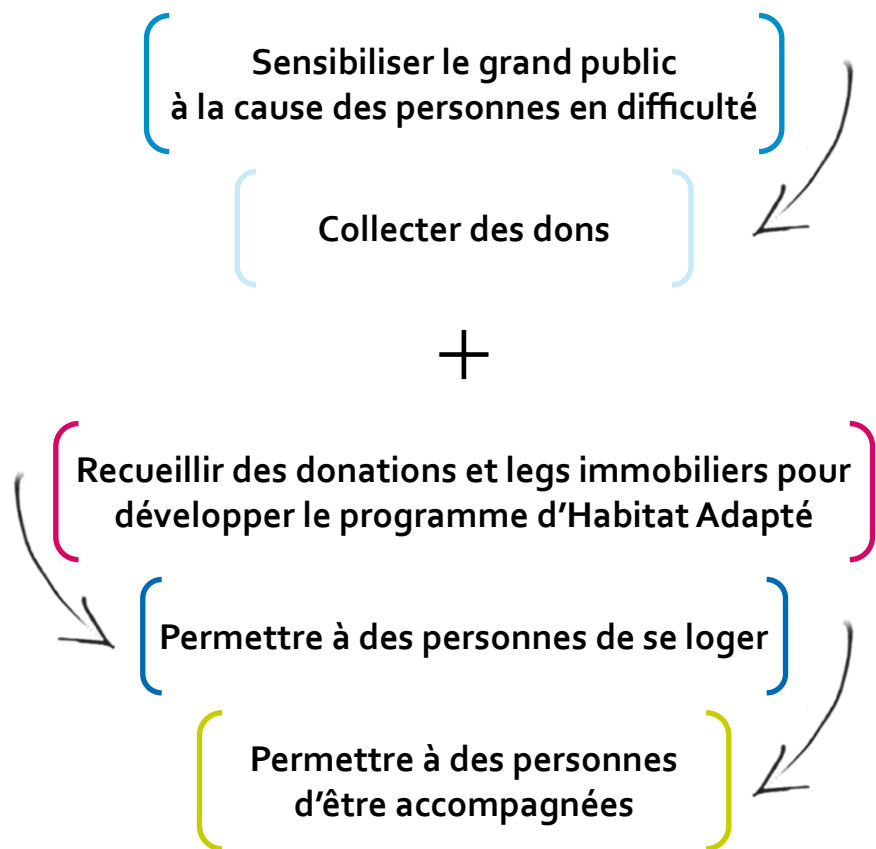


En l'absence de tout héritier jusqu'au 6<sup>ème</sup> degré, si vous n'avez pas rédigé de testament, c'est l'état qui deviendra bénéficiaire de votre succession.

*Soyons acteur d'un monde solidaire*

Plus de 60 ans d'expérience dictent le quotidien de l'AFA et de l'OGFA sur la commune de Jurançon et l'agglomération Paloise. En 2010, les deux associations poursuivent leur stratégie de développement avec innovation en créant leur propre Fonds de Dotation : AMISTAT

Le Fonds de Dotation a pour vocation d'être au service de l'OGFA. Ses missions sont multiples :



## PÔLE PERSONNES ISOLÉES

### LE SITE MARIANNA

25 avenue Gaston Phoebus - 64000 Pau - Tél : 05 59 40 26 67

**Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Marianna (CHRS)** : 25 places sont proposées aux hommes, femmes et couples sans enfant depuis 1999. Un logement individuel et équipé est mis à disposition, sur place ou à proximité de la résidence Marianna. Chaque résident est doté d'une carte d'accès qui lui permet d'aller et venir.

**7 Lits Halte de Soins Santé (LHSS)** sont proposés depuis 2008 à des personnes dont l'état de santé nécessite des soins et une prise en charge sanitaire, sans relever d'une hospitalisation.

### LE SITE SAINT-JOSEPH

209 Boulevard du Cami salié - 64000 Pau - Tél : 05 59 80 01 08

**Coopérative Paloise d'Hébergement d'Urgence (CPHU)** : En co-gestion avec l'association AJIR, depuis le 1er décembre 2014, 36 places d'hébergement sont proposées en logements individuels équipés et ce, en diffus sur l'agglomération paloise. Ce dispositif a pour objectif de répondre aux besoins d'hébergement d'urgence des personnes isolées, en couple sans enfant.

**La Ferme Saint Joseph** : Depuis 1996, la Ferme St Joseph propose aux jeunes de 18 à 25 ans, un hébergement et un accompagnement individualisé, incluant des actions de mobilisation. 10 appartements sont proposés aux jeunes.

**Le Logement Adapté** : Ce dispositif est composé de **10 logements** autonomes situés en périphérie du centre-ville dans de petits ensembles locatifs. L'accompagnement social est réalisé par le référent social de droit commun à l'origine de l'orientation.

**Le service des Personnes Accompagnées à Droits Incomplets (PADI)** est un dispositif d'hébergement à destination de personnes déboutées du droit d'asile et de Roms. L'accès à un logement de l'OGFA est conditionné à un accord de la DDCS.

## LE SITE LE PHARE

3 rue de Ségure - 64000 Pau - Tél : 05 59 40 58 58

Depuis 2006, **Point d'Eau** est un lieu d'accueil de jour où bénévoles et professionnels proposent aux personnes accueillies des prestations d'hygiène (douches et lessives), d'accueil (conseil, orientation, bagagerie, etc.) et leur permettent d'initialiser des parcours personnalisés de socialisation propres à lutter contre l'exclusion sociale.

D'autres activités vivent au sein du site :

**La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) en psychiatrie** est installée sur le Phare depuis 2010. Elle permet de proposer des consultations spécialisées, de faciliter l'accès aux soins et de coordonner les parcours individuels sur les plans sanitaires et sociaux.

**Un cabinet dentaire**, co-géré par Médecin du Monde et Béarn Addictions, a ouvert ses portes en 2012. Des chirurgiens dentistes y soignent bénévolement les personnes usagères des 3 associations.

**L'équipe mobile** a été créée en 2003, en partenariat avec le CCAS de la Ville de Pau. Elle fonctionne 5 demi-journées par semaine. Elle est destinée aux personnes en situation d'urgence sociale et à tous ceux qui ne fréquentent pas ou rarement les structures existantes, afin de leur offrir un secours et une écoute favorables à l'élaboration ou à la reprise de liens sociaux.

**Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) Béarn** est le pôle ressource au sein duquel, grâce à une connaissance complète des dispositifs d'hébergement locaux, est élaboré un parcours adapté à la situation des personnes, en collaboration avec tous les acteurs territoriaux concernés.

**Le N° vert 115** est la ligne téléphonique d'accueil et d'aide aux personnes sans-abri et en grande difficulté. Il fonctionne 24h/ 24 depuis 1995, 365 jours par an et couvre la totalité du département des Pyrénées-Atlantiques. Les écoutants répondent à une nécessité de mise à l'abri immédiate, qui résulte d'une demande spontanée de la personne.



## PÔLE MIGRANTS

### LE SITE MESSINS

5 rue des 3 frères Bernadac - 64000 Pau - Tél : 05 59 62 88 08

Le site regroupe : **L'HUDA**, Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile, qui propose une prise en charge de demandeurs primo-arrivants sans ressources et n'ayant aucune possibilité de se loger ; le **CADA**, Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, qui accueille principalement des familles avec enfant(s) ayant déposé une demande d'asile ; l'**AT-SA**, Accueil Temporaire-Service de l'Asile, qui propose 30 places avec un hébergement en appartement et un accompagnement social dans l'attente d'une réponse des autorités compétentes à leur demande d'asile et, le **CAO**, Centre d'Accueil et d'Orientation, a comme objectif de reconsidérer le projet migratoire des migrants en les accompagnant dans leurs démarches administratives.



## PÔLE HANDICAP PSYCHIQUE

### LA RÉSIDENCE ACCUEIL « LES VALLÉES »

35 Rue du 14 juillet - 64000 Pau - 05 59 40 24 08

Ce dispositif créé en 2007 compte aujourd'hui **40 places** et propose, en partenariat avec le CHP, **des logements à des personnes en situation de précarité et de souffrance psychique.**

### LE SAMSAH « LA VILLA DES ROSES »

2 Avenue Henri IV - 64110 Jurançon - Tél : 05 59 00 04 17

Ce dispositif, **équivalent à celui du maintien à domicile**, propose depuis 2010, en partenariat avec le CHP, une prise en charge à la fois médicale et sociale pour les personnes en situation d'handicap psychique.

### LA MAISON RELAIS PHOEBUS

25 avenue Gaston Phoebus - 64000 Pau - Tél : 05 59 40 26 67

Créée en 2004, elle offre, en partenariat avec le CHP, **15 places** à des personnes **malades psychiques chroniques** ne nécessitant pas une hospitalisation à plein temps, et, 20 places en diffus, destinées à des hommes, femmes et couples sans enfant en situation de grande précarité.